

CIRCULAR EXPERT TASK FORCE

AVIS CONJOINT POUR LA CRÉATION D'UNE LISTE D'EXPERTS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE TUTORAT ET DE COACHING DANS LE DOMAINE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Partenaire responsable : INNOLABS

ART.1 Contexte

ECO-CIRCUS est un projet financé par le Programme de coopération territoriale Interreg Marittimo Italie-France 2014-2020, dont l'objectif est d'accroître au niveau transfrontalier le tissu des TPE et PME des [filiales prioritaires](#) liées à la croissance bleue et verte, et d'améliorer le savoir-faire et les compétences entrepreneuriales et professionnelles grâce à des services de tutorat et de coaching qui soutiennent les entreprises dans l'évolution vers l'économie circulaire.

Coordonnés par le CENTRO SERVIZI PROMOZIONALI PER LE IMPRESE (Sardaigne), Chef de file, sont impliqués en tant que partenaires dans le projet ECO-CIRCUS : CENTRO SPERIMENTAZIONE E ASSISTENZA AGRICOLA (Ligurie), SCUOLA SUPERIORE DI STUDI UNIVERSITARI E DI PERFEZIONAMENTO SANT'ANNA – ISTITUTO DI BIOROBOTICA (Toscane), CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA HAUTE-CORSE (Corse), CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAR (Var), INNOLABS SRL (Toscane).

Sur la base d'une analyse des besoins effectuée sur chaque territoire, les partenaires ont élaboré un parcours nommé « **Concours Jeunes Entreprises de l'Économie Circulaire** » correspondant aux services transfrontaliers dont les candidats bénéficieront, à savoir :

- Séances de tutorat ;
- Séances de coaching ;
- Pitching Day ;
- Prix.

En particulier, le « Concours Jeunes Entreprises de l'Économie Circulaire » vise à encourager le développement de nouveaux modèles économiques circulaires accessibles aux micros et petites entreprises, tels que les processus de transformation créative (nouveaux processus/produits/services ; amélioration et innovation des processus/produits/services utilisés) pour la réutilisation des déchets et/ou la réduction de l'utilisation des ressources.

ART.2 Objectifs

Cet avis a pour but d'élaborer une liste d'experts capables de délivrer des services de tutorat et de coaching nécessaires pour accompagner les TPE et les PME participantes au Concours Jeunes Entreprises de l'Économie Circulaire. Les experts sélectionnés par chaque partenaire constitueront la Circular Expert Task Force.

Les experts qui postulent à cet Avis doivent être disponibles pour fournir les services qualifiés suivants :

- Soutien stratégique à l'amélioration dans le domaine de l'économie circulaire (séances de tutorat) ;
- Accompagnement pour l'élaboration d'un business plan circulaire et d'un pitch (sessions de coaching) ;
- Participation aux activités de la Circular Expert Task Force qui devra se réunir au moins 4 fois sur la durée du projet :
 - Durant la phase de sélection : évaluation initiale des jeunes TPE et PME pour les indications aux partenaires ;
 - À la fin du tutorat pour la synthèse et le feedback ;
 - À la fin du coaching pour la synthèse et le feedback ;
 - À la fin du Concours pour le soutien de l'évaluation finale.

La liste des experts sera disponible sur le site web du projet ECO-CIRCUS et sera à la disposition des partenaires du projet pour l'attribution de missions rémunérées d'activités de tutorat et de coaching pour le Concours Jeunes Entreprises de l'Économie Circulaire.

ART. 3 Nature de la mission

Les experts sélectionnés devront fournir ponctuellement des prestations de conseil spécialisé en faveur d'un nombre limité d'entreprises de la zone de coopération, sélectionnées par les partenaires du projet. Les compétences requises pour la fourniture des services indiqués à l'article 2, sont les suivantes :

COMPÉTENCES TRANSVERSALES COMMUNES POUR LE PARCOURS DE TUTORAT :

- Connaissance approfondie des politiques, programmes et réglementations qui soutiennent l'économie circulaire ;
- Connaissance approfondie des concepts des piliers de l'économie circulaire (approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage, recyclage) ;
- Création ou gestion de process visant à réduire la quantité de déchets produits ou à les réintroduire dans une nouvelle filière ;
- Création ou gestion de process pour gérer et recycler les déchets ou les réintroduire dans une nouvelle filière ;
- Création ou gestion de process de partage ou de prêt de produits ou de services ;
- Création ou gestion de process de réparation ou de reconditionnement des produits ;
- Création de plans de marketing et de communication pour le développement durable.

COMPÉTENCES TRANSVERSALES COMMUNES POUR LE PARCOURS DE COACHING

- Accompagnement à la création/au développement d'entreprises circulaires/durables ;
- Aide à la préparation de business plans d'entreprise et à la planification/suivi des ressources financières et des tendances économique-financières ;
- Gouvernance de l'entreprise et sélection/gestion du personnel ;
- Services juridiques sur les réglementations locales et nationales spécifiques liées à la fermeture des cycles de production ;
- Aide à la préparation de plans et d'activités de communication et à la réalisation de présentations pitch ;
- Assistance en matière de marketing et de communication dans le domaine du développement durable ;
- Accès aux sources de financement et aux programmes de recherche et de développement ;
- Activités de mise en réseau avec les institutions de recherche ;
- Tests avec utilisateurs finaux (par exemple, living lab) ;
- Gestion de projet.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES POUR LE PARCOURS DE TUTORAT/COACHING :

- Éco-conception de produits et de services ;
- Economie de la fonctionnalité
- Biotechnologies bleues et vertes ;
- Chimie/pharmaceutique dans les domaines de l'extraction et de la formulation ;
- Énergies renouvelables ;
- Technologies numériques ;
- Robotique, automatisation, intelligence artificielle ;
- Gestion et marketing de l'économie circulaire ;
- Tourisme durable ;
- Nautisme.

ART.4 Conditions d'inscription

Peuvent prétendre à l'inscription sur la liste d'experts pour la constitution de la Circular Expert Task Force, les personnes morales ou physiques possédant une ou plusieurs des compétences énumérées à l'art. 3, certifiées par une expérience prouvée et documentée, et appartenant à l'une des catégories suivantes :

- a. Professionnels ou membres d'une profession libérale en possession de N° de TVA régulier, inscrits aux ordres et/ou registres professionnels ;
- b. Prestataires non-assujettis au régime de la TVA ;
- c. Entreprises privées ou organismes publics régulièrement inscrits au registre du commerce ;

Les sujets admissibles doivent :

- être régulièrement constitués et inscrits au registre du commerce (le cas échéant) ;
- ne pas se trouver dans l'une des situations envisagées aux articles 106 (« Critères d'exclusion applicables à la participation aux procédures de passation de marchés ») et 107 (« Critères d'exclusion applicables aux attributions des marchés ») du Règlement (UE) n° 966/2021.

La double participation à l'appel à référencement en tant que candidat individuel et en tant qu'expert d'une autre de société est interdite.

ART. 5 – Procédure de demande d'inscription

Les demandes pourront être présentées à partir du jour suivant la date de publication de cet Avis, [sur le site web du projet](#) et sur les sites web institutionnels des partenaires, jusqu'au 30/09/2021. L'évaluation des candidatures reçues aura lieu à partir du jour suivant la date limite, soit à compter du 01/10/2021.

Les demandes d'inscription devront être présentées exclusivement sur les formulaires (Annexes 1 et 2 de l'Avis)

La demande est à expédier par courriel certifié (avec identification électronique conformément au règlement n° 910/2014 du 23 juillet 2014 relatif à l'identification électronique (eIDAS)) au partenaire de référence pour sa propre région, en indiquant cette mention dans l'objet : « Projet ECO-CIRCUS – Demande d'inscription à la Liste d'experts pour la constitution de la Circular Expert Task Force ».

Liste des personnes contact de référence :

- **Sardegna**

Centro Servizi Promozionali per le Imprese
viale Armando Diaz, 221 – 09126 Cagliari, Italia
Persona di riferimento (e-mail): Giuseppina Scorrano
Email/Pec: amministrazione@pec.csimprese.it

- **Liguria**

Centro di Sperimentazione e Assistenza Agricola
Via Quarda Superiore, 16 – 17100 Savona, Italia
Persona di riferimento (e-mail): Giovanni Minuto
Email/Pec: cersaa.amministrazione@pcert.postecert.it

- **Toscana**

Scuola Superiore di Studi Universitari e di Perfezionamento Sant'Anna – Istituto di

Biorobotica
Piazza Martiri della Libertà, 33 – 56127 Pontedera (PI), Italia
Persona di riferimento (e-mail): Maria Concetta Nisticò
Email/Pec: istituto-biorobotica@sssup.legalmail.it

- **Corsica**

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Corse
Hotel Consulaire, Rue Nouveau Port – 20293 Bastia, France
Persona di riferimento (e-mail): Nicole Spinosi
Email/Pec: N.SPINOSI@ccihc.fr

- **Département du Var**

Chambre de Commerce et d'Industrie du Var
Boulevard Maréchal Leclerc, 236 – 83097 Toulon, France
Personne contact référente : Marion Tourniaire
Email : marion.tourniaire@var.cci.fr

La Liste d'experts pour la constitution de la Circular Expert Task Force est l'unique outil de sélection d'experts pour ce projet et sera à la disposition de tous les partenaires aux objectifs cités à l'article 2.

Les éléments à fournir, sous peine d'exclusion, au titre de la demande d'inscription sont les suivants :

- Demande de participation (Annexe 1) avec signature (numérique ou manuscrite, et dans ce dernier cas une copie de la carte d'identité en cours de validité doit être jointe) du professionnel et/ou du représentant légal de l'entreprise. La demande doit être accompagnée des documents suivants :
 - a. En cas de participation de professionnels individuels et de prestataires de services : CV européen avec autorisation signée de publication en ligne et de traitement des données conformément à la loi du 29 août 1997 et de l'art. 13 GDPR (Règlement UE 2016/679).
 - b. En cas de participation d'entreprises : présentation de la société, signée numériquement par le représentant légal, CV européen des experts individuels indiqués dans la demande de participation, accompagné d'une copie de la carte d'identité en cours de validité de chacun d'eux, avec autorisation signée de publication en ligne et de traitement des données conformément à la loi du 29 août 1997 et de l'art. 13 GDPR (Règlement UE 2016/679), extrait Kbis de moins de 3 mois ou équivalent, et en cas de redressement judiciaire la copie du jugement prononcé.

ART. 6 Validité de la Liste

La validité de la Liste cessera à l'issue du projet, c'est à dire le 30/06/2022. Toutefois, les partenaires du projet se réservent la faculté de procéder à une cessation anticipée. Les experts inscrits ont également la faculté de demander leur radiation de la base de données avant cette échéance.

Il incombe aux experts inscrits dans la Liste de signaler au partenaire territorial de référence toute modification relative aux conditions de participation décrite dans l'article 4 ou toute autre condition qui empêchant la gestion régulière de son activité (cessation de l'activité ...).

ART. 7 Évaluation et sélection des candidatures – Mise à jour de la liste – Identification des experts

L'évaluation des candidatures sera effectuée par le Comité de Pilotage du Projet ECO-CIRCUS afin de s'assurer que les candidats présentent les exigences requises telles que définies à l'article 4, et ce sur la base de son dossier de candidature.

La sélection des demandes n'a pas pour but de constituer un classement au mérite des experts mais uniquement d'identifier les candidats en possession des exigences requises, prévues par l'article 4 de cet avis.

La Liste sera publiée par ordre alphabétique et sera accessible en ligne dans la section consacrée du site institutionnel de projet et sur les sites de chaque partenaire.

Chaque partenaire identifiera les domaines à confier aux experts de la Circular Expert Task Force, dans le respect des principes de compétence, de non-discrimination et d'égalité de traitement, au moyen de formes contractuelles compatibles avec le type de mission à confier et en conformité avec le « Manuel pour la présentation des candidatures et la gestion des projets et rapport final d'activité – Section D » et avec les Règlements intérieurs.

Les prestations feront l'objet d'une convention conformément aux dispositions du code de la commande publique. Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans les délais impartis par la CCI les documents visés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du code de la commande publique.

Avant de signer la mission, les partenaires du projet vérifieront l'absence de motifs d'exclusion conformément à l'art. 4. Les experts inclus dans la Liste sont tenus de déclarer, lors de la conclusion de cet accord, qu'il n'existe pas de situations d'incompatibilité et/ou de conflits d'intérêt, direct ou indirect, de toute nature que ce soit avec le / les partenaire(s) du projet et / ou les entreprises bénéficiaires des prestations, et de connaître les règlements en vigueur en matière de responsabilité administrative (LOI SAPIN II).

ART. 8 Responsabilités des experts

Les experts sont responsables de l'exécution diligente, régulière et ponctuelle du service demandé et sont tenus aux obligations de confidentialité requises. Ils sont également responsables de tout manquement et/ou négligence dans leur comportement.

ART. 9 Rémunération et modalité de règlement des missions

Le donneur d'ordre, le partenaire territorial, versera une rémunération maximale de :

- € 500 par jour (brut de TVA et d'autres déductions¹) pour chaque entreprise assistée pendant les séances de tutorat, pour un maximum de 6 jours ;
- € 750 par jour (brut de TVA et d'autres déductions²) pour chaque entreprise assistée pendant les sessions de coaching, pour un maximum de 12 jours ;

Aucune avance ne sera versée.

Les procédures spécifiques, le calendrier et la rémunération seront détaillés au moment de la mission.

ART. 10 Nature de la convention

La mission de conseil à l'entreprise fait l'objet d'une convention entre le partenaire et le prestataire expert conformément aux dispositions du code de la commande publique.

¹ Le tarif journalier indiqué s'entend NET ou BRUT de TVA selon que le commanditaire peut ou non récupérer cette taxe.

² Voir la note de bas de page 1.

Les experts impliqués dans les sessions de tutorat et de coaching devront délivrer un formulaire de décharge pour exprimer leur consentement à l'utilisation du matériel documentaire relatif à leur prestation (fichiers power point, mémoires, articles) dans le cadre du Projet ECO-CIRCUS, y compris la reproduction et la diffusion, qui auront lieu à des fins uniquement d'études et de consultation à but non lucratif.

ART.11 Publicité et information

Cet appel à référencement sera publié sur le site Internet du projet et sur le site internet de chaque partenaire de référence.

Pour plus d'informations, il est recommandé de contacter le partenaire de référence indiqué à l'article 5.

ART. 12 Traitement des données personnelles

Toutes les données fournies dans le cadre du projet ECO-CIRCUS sont soumises aux dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, au décret n°2019-536 du 29 mai 2019 ainsi qu'au règlement (UE 2016/679) du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Les partenaires du projet agissent en tant que responsables conjoints conformément à l'article 26 du Règlement UE 2016/679 et s'engagent à cet effet à garantir aux personnes concernées l'exercice de leurs droits sur les données qu'elles traitent. Les parties intéressées peuvent soumettre une demande au partenaire de référence de leur région pour l'exercice de leurs droits.

Le traitement des données sera conforme aux articles 25 et 26 du règlement UE2016/679.

Toutes les données personnelles communiquées dans le cadre du Projet ECO-CIRCUS sont utilisées uniquement aux fins indiquées dans l'appel à candidature. La fourniture des données est obligatoire afin de permettre l'accomplissement des enquêtes préliminaires pour l'admission à participer au projet et ensuite pour la gestion complète et la mise en œuvre des activités prévues dans l'avis.

L'absence de communication de ces données implique la déchéance du droit à l'intégration à la Liste d'experts.

Les données sont traitées électroniquement et peuvent être collectées sur papier. Les données peuvent être communiquées, sous la responsabilité de chaque partenaire du projet, aux sujets et entités qui y collaborent, ainsi qu'aux autorités publiques nationales et communautaires, conformément à la législation en vigueur.

En outre, le transfert de données personnelles en dehors de l'Union Européenne n'est pas envisagé.

Tous les supports utilisés devront respecter la charte graphique Marittimo.

Annexe 1 – Demande de participation

Projet ECO-CIRCUS

Avis public pour la création d'une Liste d'experts à sélectionner pour la Circular Expert Task Force

À : _____

E-MAIL/PEC : _____

Je soussigné(e) (nom et prénom) _____ né(e) à _____ le (jj/mm/aa) _____ domicilié(e)

à _____

NIF _____

Tél _____

E-mail

PEC

En tant que :

- Professionnel indépendant possédant une ou plusieurs des compétences énumérées à l'art. 3 de l'Avis et en possession d'un numéro de TVA opérationnel et inscrit aux Ordres et/ou Registre Professionnel ;
- Prestataire de services ayant une ou plusieurs compétences parmi celles énumérées à l'art. 3 de l'Avis, non soumis à la TVA ;
- Représentant _____ légal _____ de _____ (Intitulé complet et forme juridique de la société) possédant une ou plusieurs des compétences énumérées à l'art. 3 de l'Avis et ayant son siège social à _____

CP _____ et siège opérationnelle à _____ CP

_____ Immatriculé(e) à l'INSEE : Numéro d'identité d'établissement (SIRET) _____ Code d'activité économique principale (APE) _____

_____ Numéro et ville d'inscription au registre de commerce et des sociétés (remplacer, s'il y a lieu, "registre du commerce et des sociétés" par "répertoire des métiers") _____

En considération de l'Avis en objet

DEMANDE

à être admis dans la Liste d'experts préposés à la constitution de la Circular Expert Task Force pour le Projet ECO-CIRCUS

CONSCIENT

des sanctions pénales que je pourrais encourir en cas de déclarations mensongères et de faux et usage de faux, ainsi que des sanctions prévues par l'article 4 du décret-loi n° 19 du 25 mars 2020, sous ma propre responsabilité

DÉCLARE

- avoir pris connaissance de l'Avis conjoint pour la création d'une Liste d'experts pour la fourniture de services de tutorat et de coaching dans le domaine de l'économie circulaire, des prescriptions relatives, des normes officielles et des lois en vigueur qui disciplinent la procédure en objet et d'accepter, sans réserve aucune, toutes les conditions y étant reportées ;
- appartenir à la catégorie suivante et posséder une expérience prouvée comme prévu par l'article 4 de l'Avis :
 - Professionnel indépendant possédant une ou plusieurs des compétences énumérées à l'art. 3 de l'Avis et en possession d'un numéro de TVA opérationnel n° _____ à partir de _____ et garantir l'exécution continue des tâches et activités qui peuvent m'être confiées ;
 - Prestataire de services ayant une ou plusieurs compétences parmi celles énumérées à l'art. 3 de l'Avis, non soumis à la TVA ;
 - Entreprise :
 - constitué le _____ Immatriculé(e) à l'INSEE : Numéro d'identité d'établissement (SIRET) _____ Code d'activité économique principale (APE) _____ Numéro et ville d'inscription au registre de commerce et des sociétés (remplacer, s'il y a lieu, "registre du commerce et des sociétés" par "répertoire des métiers") _____
 - garantir la prestation de services de tutorat et de coaching en tant que représentant légal/procureur spécial en faisant appel à du personnel qualifié en possession des conditions d'éligibilité énoncées à l'article 4 de l'Avis
- ne pas se trouver dans l'une des situations envisagées aux articles 106 (« Critères d'exclusion applicables à la participation aux procédures de passation de marchés ») et 107 (« Critères d'exclusion applicables aux attributions des marchés ») du Règlement (UE) n° 966/2021 ;
- posséder une expérience prouvée comme prévu par l'article 3 de Avis en ce qui concerne les matières suivantes (cocher les matières pour lesquelles on demande l'inscription à la liste des experts) :

COMPÉTENCES TRANSVERSALES COMMUNES POUR LE PARCOURS DE TUTORAT :

- Connaissance approfondie des politiques, programmes et réglementations qui soutiennent l'économie circulaire ;
- Connaissance approfondie des concepts des 7 piliers de l'économie circulaire (approvisionnement durable, éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage, recyclage)
(Source : ADEME)
- Création ou gestion de process visant à réduire les déchets produits ou à les réintroduire dans une nouvelle filière ;
- Création ou gestion de process pour gérer et recycler les déchets ou les réintroduire dans une nouvelle filière ;
- Création ou gestion de process de partage ou de prêt de produits ou de services ;
- Création ou gestion de process de réparation ou de reconditionnement des produits ;
- Création de plans de marketing et de communication pour le développement durable.

COMPÉTENCES TRANSVERSALES COMMUNES POUR LE PARCOURS DE COACHING

- Accompagnement à la création/au développement d'entreprises circulaires/durables ;
- Aide à la préparation de business plans d'entreprise et à la planification/suivi des ressources financières et des tendances economico-financières ;
- Gouvernance de l'entreprise et sélection/gestion du personnel ;
- Services juridiques sur les réglementations locales et nationales spécifiques liées à la fermeture des cycles de production ;
- Aide à la préparation de plans et d'activités de communication et à la réalisation de présentations pitch ;
- Assistance en matière de marketing et de communication dans le domaine du développement durable ;
- Accès aux sources de financement et aux programmes de recherche et de développement ;
- Activités de mise en réseau avec les institutions de recherche ;
- Tests avec utilisateurs finaux (par exemple, living lab) ;
- Gestion de projet.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES POUR LE PARCOURS DE TUTORAT/COACHING :

- Éco-conception de produits et de services ;
- Economie de la fonctionnalité
- Biotechnologies bleues et vertes ;
- Chimie/pharmaceutique dans les domaines de l'extraction et de la formulation ;
- Énergies renouvelables ;
- Technologies numériques ;
- Robotique, automatisation, intelligence artificielle ;
- Gestion et marketing de l'économie circulaire ;
- Tourisme durable ;
- Nautisme.

Synthèse des expériences et domaines de compétences³ proposées et leur période d'exercice :

³ Les domaines de compétence doivent se référer aux sujets énumérés à l'article 3 du présent Avis.

| Domaine de compétence | Description synthétique de l'expérience | Période d'exercice |
|------------------------------|--|---------------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Pour les entreprises, liste des experts⁴ qui réaliseront les missions en cas de sélection suite à l'appel à référencement et de contrat avec le partenaire référent du projet ECO-CIRCUS pour le territoire concerné :

| Nom et prénom | Numéro d'identification fiscale | Domaine de compétence | Description synthétique de l'expérience | Période d'exercice |
|----------------------|--|------------------------------|--|---------------------------|
| | | | | |

⁴ Joignez le CV (dûment signé et accompagné d'une carte d'identité) de chaque expert inscrit.

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

5. être en mesure, à tout moment, de certifier tous les éléments déclarés lors de la demande de participation, que le partenaire de référence se réserve de vérifier ;
6. ne pas contester ou prétendre à une quelconque indemnisation si les partenaires de référence ne le retenaient pas dans la Liste d'experts parce que les conditions énoncées dans le présent Avis ne sont pas remplies et / ou ne concluaient pas de contrat de prestations suite à l'admission dans la Liste ;
7. fournir l'autorisation au traitement des données personnelles selon les dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, au décret n°2019-536 du 29 mai 2019 ainsi qu'au règlement (UE 2016/679) du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Les partenaires du projet ECO-CIRCUS agissent en tant que responsables conjoints conformément à l'article 26 du Règlement UE 2016/679.

Pièces à joindre à la présente demande dans le cadre de l'évaluation de la candidature de professionnels individuels :

- Curriculum Vitae européen avec autorisation signée de publication en ligne et de traitement des données conformément à la loi du 29 août 1997 et de l'art. 13 GDPR (Règlement UE 2016/679)

Pièces à joindre à la présente demande dans le cadre de l'évaluation de la candidature d'entreprises :

- Présentation de l'entreprise signée numériquement par le représentant légal ;
- Curriculum Vitae européen de chaque expert indiqué dans la Demande, avec copie de la

carte d'identité en cours de validité et autorisation signée de publication en ligne et de traitement des données conformément à la loi du 29 août 1997 et de l'art. 13 GDPR (Règlement UE 2016/679)

Lieu et date

Signature du déclarant (numérique ou manuscrite, et dans ce dernier cas une copie de la carte d'identité en cours de validité doit être jointe)
